

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE IX

CENTRE  
COMMUNAL  
D'ACTION  
SOCIALE  
DE  
L'UNION

6 bis avenue des  
Pyrénées  
BP 39  
31240

☎ 05.62.79.86.16

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 13
- ayant pris part au vote : 14
- procurations : 2

L'an deux mille vingt-deux et le 7 avril à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle des Mariages, sur convocation régulière en date du 31 mars, sous la présidence de Mme Isabelle Godéas, Vice-Présidente.

**Etaient présents** : MME ISABELLE GODEAS, MME KAREN GREGOIRE, MME MONIQUE GUEDES, M. DENIS MOLET, MME MONIQUE BEZOS, M. ANDRE DA PONTE, M. HERVE LAMACHERE, MME MARIE-CLAUDE MANGOGNA, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME JACKIE VAZ SANTIAGO, MME MARIE-LOUISE GRUEL, MME KATY COLDER, M. YANNICK PUGET.

**Etaient absents ayant donné procuration** : MME NATHALIE SIMON-LABRIC (POUVOIR DONNEE A MME ISABELLE GODEAS) MME RENEE HUMEAU (POUVOIR DONNE A MME JACKIE VAZ SANTIAGO).

**Etaient absents excusés** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO.

### DÉLIBÉRATION n° 2022/10

#### **Objet : Subventions aux associations**

Madame la Vice-Présidente rappelle au Conseil d'Administration qu'à l'occasion du vote du budget primitif, sont accordées les subventions aux associations qui ont déposé leur dossier avant le vote du BP.

La Croix-Rouge Française a déposé son dossier de demande le 23 mars dernier et nous sollicite pour une subvention d'un montant de 3 000 € pour l'année 2022.

Madame la Vice-Présidente propose au Conseil d'Administration d'examiner cette demande de subvention.

#### **Décision**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le '11 AVR. 2022

ID : 031-213105612-20220411-D2022\_10\_1-DE



Madame Marie-Claude Mangogna, bénévole à la Croix-Rouge, ne prend pas part aux votes.

A l'unanimité,

- D'attribuer une subvention à la Croix Rouge d'un montant de 2 000 €.

*Pour copie conforme,*

*La Vice-Présidente,*

*Isabelle Godéas*

- Transmis le '11 AVR. 2022

- Affiché le '11 AVR. 2022

